

Les parcours résidentiels des ménages locataires des quartiers Port-Bouët II et Maroc dans la commune de Yopougon (Côte d'Ivoire).

Kouamé Pascal KONAN

Maître-Assistant

Institut de Géographie Tropicale,

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody/Abidjan (Côte d'Ivoire)

Résumé : La présente étude s'est intéressée aux parcours résidentiels des ménages locataires dans deux quartiers (Port-Bouët II et Maroc) de la commune de Yopougon située à l'ouest de la ville d'Abidjan. L'objectif poursuivi dans cette réflexion est d'analyser comparativement les caractéristiques des parcours résidentiels des ménages locataires résidant dans ces deux quartiers en mettant en exergue l'intensité et les types de mobilités. La collecte des données a essentiellement reposé sur un sondage qui a nécessité l'administration d'un questionnaire à 401 ménages locataires sélectionnés dans les deux quartiers (238 ménages à Port-Bouët II et 163 ménages au quartier Maroc) à partir d'une formule de calcul de taille d'échantillon. Les résultats de l'étude montrent que les ménages locataires de ces deux quartiers sont mobiles avec une intensité plus forte chez ceux du quartier Maroc. Toutefois, leur décohabitation est marquée par une mobilité distante pendant que leur dernière séquence de déménagement témoigne d'une mobilité de proximité.

Mots-clés : mobilité résidentielle, parcours résidentiel, ménage, Yopougon, Abidjan.

Abstract :

This study looked at the residential paths of tenant households in two neighborhoods (Port-Bouët II and Maroc) of the commune of Yopougon located west of the city of Abidjan. The objective pursued in this reflection is to compare the characteristics of the residential journeys of tenant households residing in these two districts, highlighting the intensity and types of mobility. Data collection was mainly based on a survey which required the administration of a questionnaire to 401 tenant households selected in the two districts (238 households in Port-Bouët II and 163 households in the Morocco district) using a formula. sample size calculation. The results of the study show that tenant households in these two neighborhoods are mobile with greater intensity among those in the Morocco neighborhood. However, their moving apart is marked by distant mobility, while their last moving sequence bears witness to local mobility.

Keywords: residential mobility, residential path, household, Yopougon, Abidjan.

Date of Submission: 08-12-2021

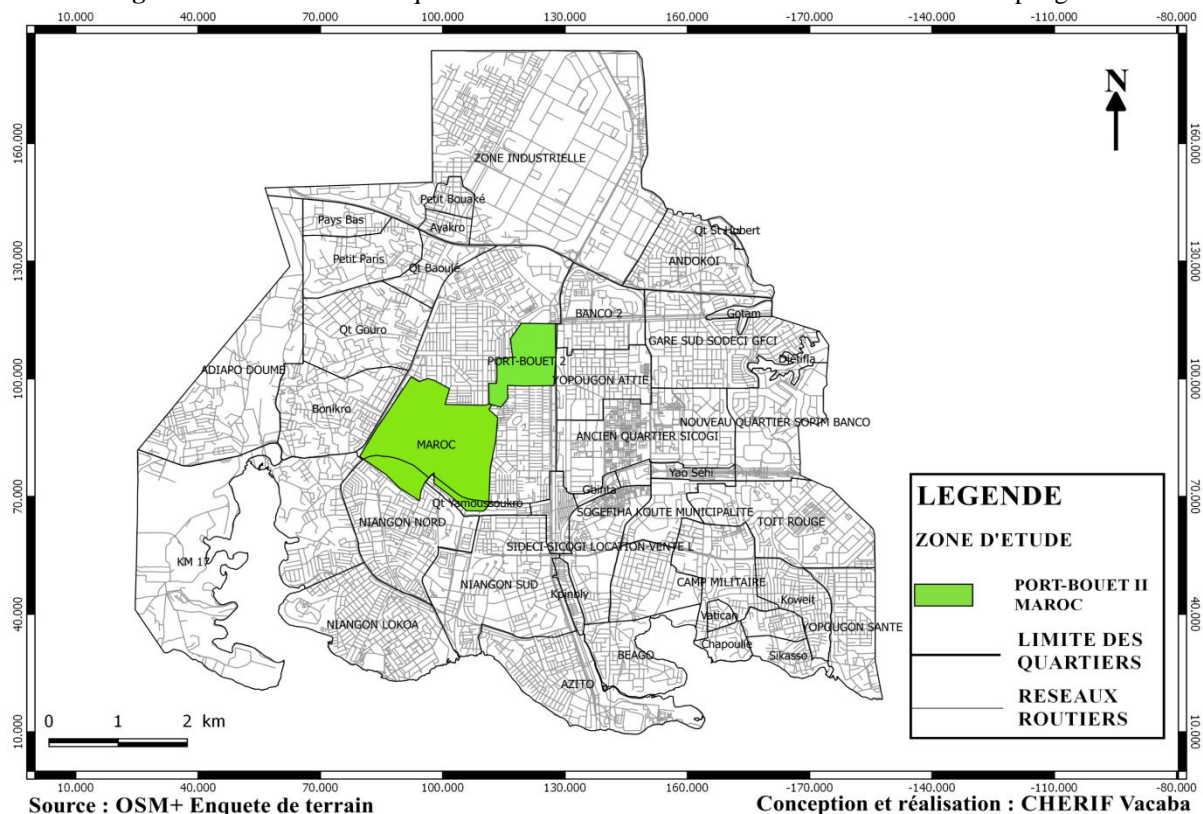
Date of Acceptance: 23-12-2021

I. INTRODUCTION

Déménager est rarement un acte anodin, et l'envie ou le besoin de changer de logement peut avoir de nombreuses origines (Lasserre-Bigorry V., 2020, p.8). A travers ce constat, l'auteur fait référence à deux types de mobilité spatiale : la mobilité résidentielle et la migration résidentielle, établies par Kaufmann V. (2000) cité par Epstein D., (2013, p.24). Ces deux notions se résument en des changements de domicile, soit à l'intérieur d'un bassin de vie (mobilité résidentielle), soit à l'extérieur d'un bassin de vie (migration résidentielle). Ainsi les mouvements de population dans le cadre de ces mobilités est à l'origine des flux démographiques convergeant vers les espaces urbains. Ils contribuent à dépeupler certaines villes moins attractives au profit d'autres plus polarisantes. Cette mobilité en rapport avec les changements de lieu de résidence dans l'espace dessine des itinéraires qu'on qualifie de parcours résidentiels. La compréhension de ces parcours résidentiels se présente comme un préalable à toute politique de logement dans les villes. Ainsi, les itinéraires suivis par les ménages urbains sur une certaine période de leur vie impliquent une multitude de caractéristiques marquées par des séquences (étapes). La présente étude portant sur les parcours résidentiels de ménages locataires dans la commune de Yopougon, a eu pour cadre d'expérimentation deux quartiers (Port-Bouët II et Maroc) mitoyens ayant des caractéristiques différentes tant au niveau de l'habitat (logement) que du contenu démographique (les caractéristiques). Une précédente étude a déjà mis en évidence les facteurs de la localisation résidentielle de ces ménages en lien avec les caractéristiques sociodémographiques et économiques. Celle-ci permet d'appréhender

la dynamique de la mobilité résidentielle sous l'angle des parcours résidentiels de ménages locataires comme un facteur essentiel du développement urbain. Dès lors, l'objectif poursuivi est d'analyser comparativement les caractéristiques des parcours résidentiels des ménages locataires résidant dans les quartiers Port-Bouët II et Maroc en mettant en exergue l'intensité et les types de mobilités.

Figure 1 : Localisation des quartiers Port-Bouët II et Maroc dans la commune de Yopougon



II. METHODE ET DONNEES

La méthodologie s'est appuyée sur l'analyse de sources documentaires, la réalisation d'un sondage dans les quartiers Port-Bouët II et Maroc dans la commune de Yopougon. Les documents utilisés proviennent de divers travaux et écrits portant sur la mobilité résidentielle et particulièrement sur les parcours résidentiels, ainsi que des rapports et annuaires statistiques issus de services spécialisés. Le sondage a été réalisé également de janvier à mars 2021. Ce sondage auprès des ménages locataires des quartiers Port-Bouët II et Maroc a été fait à partir de questionnaires. Auparavant, le choix de la taille de l'échantillon et la conception des outils de collecte des données que sont les fiches d'enquêtes et un plan d'échantillonnage ont été établis. La taille de l'échantillon dans chaque quartier a été définie par l'expression suivante : $n = t^2 \cdot \frac{p(1-p)}{e^2}$; avec n : taille de l'échantillon, t : niveau de confiance à 95% (valeur type 1.96), p : proportion estimée de la population qui présente la caractéristique et m : marge d'erreur à (5%, valeur type 0.05). L'application de cette formule donne les tailles minimales n= 216 à Port-Bouët II et n= 148 au quartier Maroc.

Après avoir déterminé cette taille minimale sur la base des données du recensement général de la population et l'habitat de 2014 (INS, 2015) (18 430 chefs de ménages locataires pour une population de 109 220 habitants à Port-Bouët II, et 6 802 chefs de ménages locataires pour une population de 63 081 habitants au quartier Maroc), pour tenir compte des pertes dues aux non réponses ou les erreurs d'enregistrement, nous avons majoré la taille calculée de 10%. Ainsi, la taille de l'échantillon est de 238 ménages locataires à Port-Bouët II et 163 ménages locataires au quartier Maroc (tableau 1).

Tableau 1 : répartition de l'échantillonnage par quartier

Quartiers	Nombre de ménages locataires	Nombre de ménages locataires enquêtés
Port-Bouët II	18.430	238
Maroc	6.802	163

Source : INS, RGPH 2014

Le dépouillement a été fait à l'aide du logiciel Sphinx, après réalisation d'un masque de saisie des réponses aux questions et la mise au point d'une base de données regroupant l'ensemble des données crédibles collectées. Les fiches d'enquêtes dans leur conception permettaient la vérification des réponses obtenues. Toutes celles qui comportaient des anomalies ont été retirées du dépouillement. Les résultats ci-après exposés rendent compte de la mobilité résidentielle de ménages locataires sous l'angle de leurs parcours résidentiels.

III. RESULTATS

3.1- La mobilité des ménages

Dans cette section, il s'agit d'analyser le niveau de mobilité des ménages locataires des quartiers Port-Bouët II et Maroc à travers le nombre de changement de résidence effectué durant l'ensemble de leur parcours résidentiel.

Les ménages locataires de ces deux quartiers ont tous effectué au moins deux déménagements comme le montre la figure 2. Cela prouve que tous les ménages locataires de l'étude sont mobiles quel que soit le quartier.

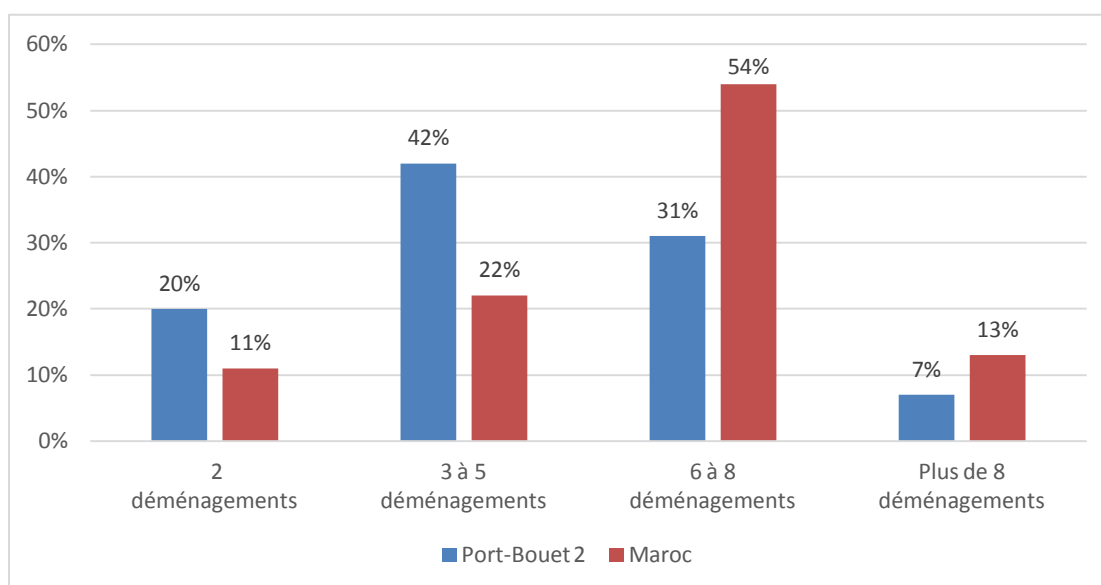


Figure 2 : Le nombre de déménagements effectué par les ménages locataires des quartiers Port-Bouët II et Maroc au cours de leurs parcours résidentiels

Toutefois, ils n'ont pas la même intensité de mobilité suivant le quartier. En effet, 67% des ménages du quartier Maroc ont effectué au moins six (6) déménagements contre 38% pour les ménages de Port-Bouët II avec le même nombre de déménagement. Il en ressort ainsi que les ménages du quartier Maroc sont plus mobiles que ceux du quartier Port-Bouët-Bouët II.

Cependant, la mobilité des ménages des quartiers Port-Bouët II et Maroc pourrait s'expliquer par le caractère jeune des chefs de ménages. En effet, une étude menée concomitamment par Konan K.P (2021, p.515), a révélé que les trois quarts des chefs de ménages de ces quartiers sont jeunes (moins de 40 ans). Néanmoins, la forte intensité de la mobilité chez les ménages du quartier Maroc comparativement à celle des ménages de Port-Bouët II peut trouver son explication au niveau des revenus des chefs de ménage. En effet, la même étude (Konan K.P, 2021, p.520) a révélé que les niveaux de revenu mensuel des chefs de ménage sont plus importants au quartier Maroc (87,00% des chefs de ménage ont des revenus mensuels d'au moins 200 000 FCFA) qu'à Port-Bouët II (plus de la moitié des chefs de ménage (58,00%) ont des revenus mensuels en deçà de 200 000 FCFA).

3.2-Du logement parental à la décohabitation des ménages locataires des quartiers de Maroc et Port-Bouët II.

Cette partie de l'étude s'articule autour de deux points. La première section retrace le trajet des lieux d'habitation des ménages dans les logements parentaux juste avant la décohabitation. La seconde section dégage les types de mobilités effectuées à la décohabitation par les ménages locataires des quartiers de Maroc et Port-Bouët II.

3.2.1–Les lieux d’habitation des ménages dans les logements parentaux

Dans cette section, on note la présence de deux catégories de ménages : les ménages ayant résidé hors de la Côte d’Ivoire dans le logement parental et ceux qui résidé en Côte d’Ivoire dans le logement parental.

Selon les enquêtes de la présente étude, les ménages ayant résidé hors de la Côte d’Ivoire dans le logement parental ont une représentativité de 2% des ménages locataires du quartier Maroc contre 3% pour les ménages locataires du quartier de Port-Bouët II. Ces ménages sont tous d’origine étrangère, venus du Burkina-Faso, du Mali et de la Guinée.

Concernant les ménages qui ont résidé chez un parent en Côte d’Ivoire, les lieux de résidence sont soit hors de la ville d’Abidjan ou soit dans la ville d’Abidjan (Figure 3). Il s’agit de 98% des ménages locataires du quartier Maroc et 97% des ménages locataires de Port-Bouët II. La figure ci-après présente les lieux où résidaient ces ménages dans les logements parentaux avant la décohabitation.

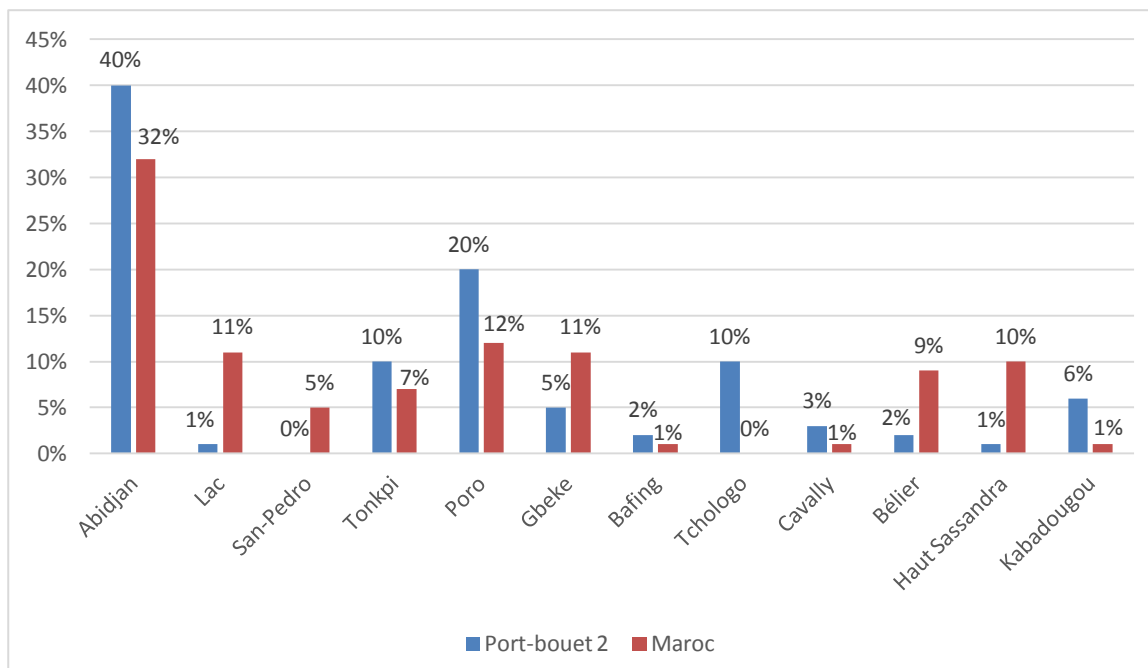


Figure3 : Les régions où résidaient les ménages locataires des quartiers de Port-BouëtII et Maroc dans les logements parentaux

Lors de la décohabitation, 40% des ménages locataires du quartier Port-Bouët II vivant dans le logement parental, étaient à Abidjan. Par contre, les autres, c’est à dire les 60% restants étaient logés chez leurs parents dans des régions hors d’Abidjan comme indiqué sur la figure 2 (Poro : 20% ;Tchologo et Tonkpi: 10% par région ;Kabadougou : 6% ;Gbéké : 5% ;Cavally : 3% ; Bafing et Bélier : 2% par région;Lacs et Haut-Sassandra : 1% par région).

Au niveau des ménages locataires du quartier Maroc, 32% de ceux-ci étaient à Abidjan lors leurs séjours dans le logement parental contre 68% dans les autres régions de la Côte d’Ivoire (Poro : 12% ;Gbeké et Lacs : 11% ; Haut-Sassandra : 10% ;Bélier : 9% ;Tonkpi : 7% ;San-Pedro : 5% ; Bafing, Cavally et Kabadougou : 1% par région).

En somme, il faut noter que ce sont entre 32 à 40% des ménages locataires des quartiers Port-Bouët II et Maroc qui ont débuté leurs parcours dans les logements parentaux à Abidjan contre 60 à 68% pour les ménages ayant résidé dans des régions de l’intérieur du pays. Les ménages locataires de ces deux quartiers ont donc des parcours résidentiels qui ont majoritairement débuté hors d’Abidjan.

3.2.2-La décohabitation des ménages locataires des quartiers Port-Bouët II et Maroc de leurs logements parentaux

La décohabitation est le point de départ de tout parcours résidentiel. C’est le fait de quitter le logement parental pour emménager dans sa propre résidence. Il s’agit ici de dégager les types de mobilités effectuées et de caractériser les lieux de résidence des ménages lors de la décohabitation.

3.2.2.1-Les types de mobilités effectuées à la décohabitation

La typologie des mobilités effectuées lors de la décohabitation des ménages est établie en fonction de la localisation du logement parental par rapport au premier logement du ménage. Dans la présente étude, ce sont les découpages administratifs qui ont été retenues pour classer les mobilités résidentielles à la décohabitation. Ainsi, comme mentionné dans le tableau 1, on dénombre cinq types de mobilités lors de la décohabitation des chefs de ménage des quartiers Port-Bouët II et Maroc. Ce sont les mobilités inter-régionales (les changements de résidence d'une région à une autre), les mobilités intra-régionales (les changements de résidence à l'intérieur d'une région), les mobilités inter-départementales (les changements de résidence d'un département à un autre), les mobilités intra-départementales (les changements de résidence à l'intérieur d'un département) et les mobilités intra-communales (les changements de résidence à l'intérieur d'une commune). Pour cette étude, le district d'Abidjan a été considéré comme un département. Ainsi les mobilités entre les communes du district d'Abidjan sont considérées comme des mobilités intra-départementales.

Aussi, les ménages dont le logement parental se trouvait en dehors de la Côte d'Ivoire, n'ont pas été retenus pour l'analyse car leur mobilité est considérée comme une migration et non une mobilité résidentielle. Que ce soit dans le quartier Port-Bouët II ou le quartier Maroc, aucun ménage n'a effectué une mobilité au sein d'un même quartier lors de la décohabitation. Ces ménages sont tous venus d'autres quartiers où résidaient leurs parents.

Tableau 2 : Les types de mobilités effectuées par les ménages locataires des quartiers de Port-Bouët II et Maroc à la décohabitation

Types de mobilité		Port-Bouët II		Maroc	
		Effectifs	%	Effectifs	%
Mobilités distantes	inter régionale	18	08	43	27
	intra régionale	83	36	50	31
	inter départementale	42	18	10	06
Mobilités restreintes/de proximité	intra départementale	51	22	41	26
	intra communale	37	16	16	10
Total		231	100	160	100

Source : Enquêtes personnelles

Dans le quartier de Port-Bouët II à la décohabitation, 36% des ménages ont effectué une mobilité intra régionale, 22% une mobilité intra départementale, 18% une mobilité inter départementale, 16% une mobilité intra communale et 8% une mobilité inter régionale (tableau 2).

Quant au quartier Maroc, à la décohabitation, 31% des ménages locataires ont effectué une mobilité intra régionale, 27% une mobilité inter régionale. 26% quant à eux, ont effectué une mobilité intra départementale, 10% une mobilité intra communale et 6% une mobilité inter départementale à la décohabitation (tableau 2). Ainsi, il faut observer que les chefs de ménages locataires de l'étude ont eu une tendance à l'éloignement des résidences parentales à la décohabitation. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les opportunités de leurs premiers emplois ont été hors du bassin d'emploi de leurs résidences parentales. Toutefois, les types de mobilités sont fonction des lieux de résidence des ménages locataires.

3.2.2.2-Les lieux de résidence des ménages à la décohabitation.

Dans cette partie, il s'agit de voir les régions de résidence des ménages locataires des quartiers de Maroc et Port-Bouët II après la décohabitation des logements parentaux. Ainsi, les résultats sont illustrés sur le graphique ci-dessous.

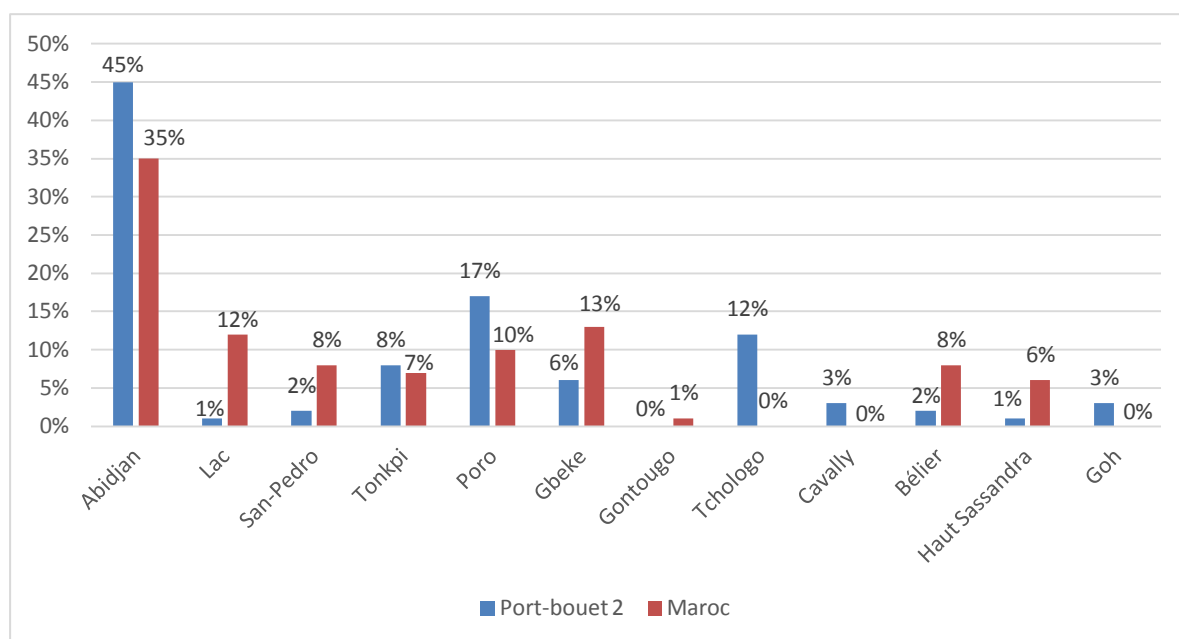


Figure 4 : Les régions où résidence des ménages locataires des quartiers dePort-Bouët II et Maroc après la décohabitation

Après la décohabitation des logements parentaux, 45% des ménages locataires du quartier de Port-Bouët II ont résidé dans la ville d'Abidjan, 17% dans la région du Poro, 12% dans la région du Tchologo, 8% dans la région du Tonkpi, 6% dans la région du Gbêkê, 3% dans la région du Cavally, 3% dans la région du Goh, 2% dans chacune des régions de San-Pedro et du Béliér, et 1% dans chacune des régions des Lacs et du Haut-Sassandra.

Dans le quartier de Maroc à la décohabitation, 35% des ménages résidaient dans la ville d'Abidjan. Ceux résidant dans la région du Gbêkê sont estimés à 13%, 12% pour la région des Lacs, 10% pour la région du Poro. Les ménages résidant dans la région du Béliér et de San-Pedro sont estimés à 8% par région. 7% des ménages résidaient dans la région du Tonkpi, à la décohabitation, 6% dans la région du Haut-Sassandra et 1% des ménages locataires de ce quartier étaient dans la région du Gontougo.

Cette étude a montré que les ménages locataires de ces deux quartiers, ayant effectué lors de leur décohabitation dans les régions de Côte d'Ivoire, sont plus nombreux que ceux qui l'ont fait hors du pays. La décohabitation hors de Côte d'Ivoire s'est déroulée dans les pays de la sous-région. Toutefois, celle effectuée en Côte d'Ivoire concerne diverses régions du pays. A la décohabitation, ces ménages ont effectué un grand nombre de mobilités intra-régionales pour ceux qui étaient hors d'Abidjan. Ceux résidant dans le district d'Abidjan, ont plus effectué des mobilités intra-départementales, c'est-à-dire des mobilités au sein d'une même commune du district d'Abidjan. Tout comme dans les logements parentaux, à la décohabitation, les ménages locataires des quartiers de Maroc et Port-Bouët II ont migré vers diverses régions de la Côte d'Ivoire. Ils auraient été probablement attirés par des emplois se trouvant dans ces régions.

3.3-La dernière séquence de mobilité

La dernière séquence de mobilité est le dernier changement de résidence qui a permis l'installation des ménages dans les quartiers Port-Bouët II et Maroc. Il s'agit d'analyser les types de mobilités effectuées, la durée des mobilités et les caractéristiques des lieux d'habitation précédant les logements actuels des ménages locataires des quartiers de Maroc et Port-Bouët II.

3.3.1-Les types de mobilités effectuées à la dernière séquence de mobilité

Selon les résultats de l'étude, les dernières mobilités se sont déroulées à l'intérieur de la Côte d'Ivoire. Comme dans la décohabitation, les mobilités inter-régionales concernent les ménages qui sont venus d'une autre région du pays pour s'installer dans les quartiers Maroc et Port-Bouët II. Le district d'Abidjan a été considéré comme un département. Ainsi, les mobilités intra-départementales concernent les ménages qui sont venus d'une

autre commune d'Abidjan pour s'installer dans ces deux quartiers. Les mobilités intra communales sont les mobilités au sein de la commune de Yopougon. Enfin, les mobilités au sein du quartier les changements de résidences effectués à l'intérieur de chaque quartier (Port-Bouët II et du Maroc). Les résultats ont été consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Répartition des ménages locataires des quartiers de Port-Bouët II et Maroc selon leurs dernières mobilités

Types de mobilité		Port-Bouët II		Maroc	
		Effectifs	%	Effectifs	%
Mobilités distantes	inter régionale	2	01	8	05
	intra départementale	22	09	31	19
Mobilités de proximité	intra communale	200	84	121	74
	neutre/intra quartier	14	06	3	02
Total		238	100	163	100

Source : Enquêtes personnelles

Dans le quartier Port-Bouët II, la dernière séquence de mobilité résidentielle révèle que 84% des ménages ont effectué une mobilité intracommunale c'est-à-dire que ces ménages proviennent des différents quartiers de la commune de Yopougon. Les mobilités intra départementales c'est-à-dire les ménages venus des différentes communes d'Abidjan concernent 9% des enquêtés. En outre, 1% des ménages de l'étude proviennent des régions hors d'Abidjan (mobilités inter régionales) quand d'autres ménages (6%) changent de logements tout en restant dans le quartier de Port-Bouët II (tableau 3).

Par ailleurs, le quartier Maroc est également marqué par une forte proportion (74%) des ménages venus des quartiers de Yopougon (mobilités intra communales), suivis des ménages ayant effectué une mobilité intradépartementale c'est-à-dire les ménages venus des autres communes d'Abidjan (19%). Seulement, 5% des ménages de l'étude ont effectué des mobilités inter régionales. De plus, les ménages ayant changé de logement tout en demeurant au quartier Maroc sont évalués à 2% (mobilités au sein du quartier).

Lors de la dernière séquence de mobilité résidentielle, les trois (3/4) des ménages locataires enquêtés à Port-Bouët II et au Maroc, proviennent des quartiers de la commune de Yopougon (mobilité intra communale).

3.3.2- La durée dans le logement actuel

Il s'agit d'analyser la durée des ménages locataires dans leurs logements actuels des quartiers Port-Bouët II et Maroc (tableau ci-dessous).

Tableau 4 : Répartition des ménages locataires des quartiers de Port-Bouët II et Maroc selon la durée de leurs dernières mobilités

La durée dans le logement actuel	Port-Bouët II		Maroc	
	Effectifs	%	effectifs	%
Moins d'un an	07	03	15	09
1 à 2 ans	03	01	11	07
3 à 4 ans	12	05	34	21
5 à 6 ans	45	19	70	43
7 à 8 ans	95	40	13	08
Plus de 8 ans	76	32	20	12
Total	238	100	163	100

Source : Enquêtes personnelles

Dans le quartier Port-Bouët II, 4% des ménages locataires ont une durée dans le logement actuel de moins de 3 ans, quand pour la même durée, la proportion des ménages locataires au quartier Maroc est de 16%. Toutefois, environ un quart (24%) des ménages locataires de Port-Bouët II ont une présence de 3 à 6 ans dans leurs logements, pendant qu'au quartier Maroc, 64% des ménages locataires ont la même durée dans le logement actuel (tableau 4).

Par ailleurs, au quartier de Port-Bouët II, 72% des ménages ont une durée dans leurs logements actuels supérieure à 6 ans, contre 20% des ménages du quartier Maroc pour la même durée.

En somme, les données du tableau 3 montrent que les ménages de Port-Bouët II ont une propension à avoir de longues durées dans leurs logements que ceux du quartier Maroc (tableau 4).

3.3.3–Les lieux d’habitation précédant les logements actuels

Cette partie de l’étude est subdivisée en trois sections que sont : les précédents lieux d’habitation des ménages locataires hors de la Côte d’Ivoire, les précédents lieux d’habitation des ménages dans la ville d’Abidjan, et les précédents lieux d’habitations des ménages dans la commune de Yopougon.

3.3.3.1-La localisation des précédents lieux d’habitations à l’échelle de la Côte d’Ivoire

Il s’agit dans cette section de voir la localisation des précédents lieux d’habitation des ménages locataires des quartiers de Maroc et Port-Bouët II au niveau de la Côte d’Ivoire. Ainsi, les résultats ont permis d’élaborer la figure ci-dessous.

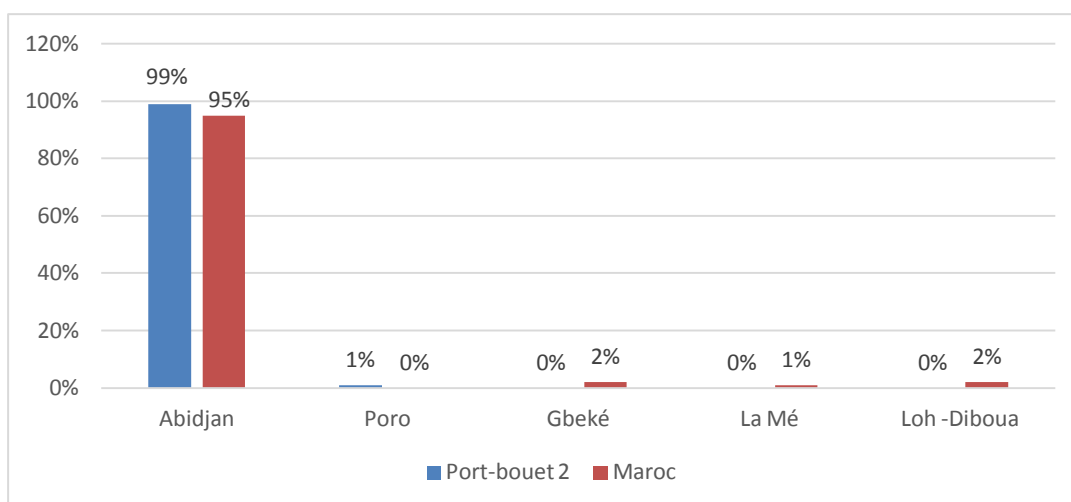


Figure 5 : Répartition des ménages locataires des quartiers de Port-Bouët II et Maroc selon leurs précédents lieux d’habitation en Côte d’Ivoire

Selon les données du graphique 3, 99% des ménages locataires du quartier de Port-Bouët II étaient déjà présents dans la ville d’Abidjan avant de leur installation dans leurs logements actuels et seulement 1% de ces ménages proviennent de la région du Poro.

Quant aux ménages locataires du quartier Maroc, 95% d’entre-deux étaient déjà résidents dans la ville d’Abidjan, 2% sont venus de la région du Gbêkê, 2% également venus de la région du Loh-Diboua et 1% des ménages arrivés de la région de la Mé.

Ainsi, ces données dévoilent que la mobilité résidentielle vers les quartiers Port-Bouët II et Maroc est alimentée à plus de 90% par des ménages déjà présents dans la ville d’Abidjan avant leur installation dans les quartiers.

Comme dans l’ensemble, les ménages locataires de ces deux quartiers (Port-Bouët II et Maroc) proviennent pour la quasi-totalité (95 à 99%) de la ville d’Abidjan. Cette situation pourrait est due au fait que la majorité des nouveaux-venus à Abidjan et particulièrement dans ces deux quartiers serait des jeunes (en situation de scolarisation) ou des personnes en quête d’emploi qui cohabiteraient avec un proche ou un parent avant de se choisir un logement. Toutefois, l’analyse de la localisation leurs précédents logements dans les communes d’Abidjan pourrait décrire une situation différente.

3.3.3.2- La localisation des précédents lieux d’habitation à l’échelle de la ville d’Abidjan

Cette section concerne l’analyse de la localisation des précédents lieux d’habitation des ménages locataires des quartiers de Maroc et Port-Bouët II à l’échelle de la ville d’Abidjan. La synthèse des résultats est illustrée par la figure 6.

D’après les données de cette figure, les communes de départ des ménages locataires vers les quartiers Port-Bouët II et Maroc sont Yopougon, Abobo, Adjamé, Koumassi (pour les ménages du quartier Maroc), Attécoubé (pour les ménages du quartier Port-Bouët II) et Cocody (pour les ménages du quartier Maroc).

En effet, la part des ménages locataires du quartier Port-Bouët II venus des communes d'Abidjan se chiffre à 90% pour Yopougon, 6% pour Abobo, 3% pour Attécoubé et seulement 1% pour Adjamé. Au niveau du quartier Maroc, la proportion de ménages locataires provenant des quartiers Abidjan est de 75% pour Yopougon, 15% pour Abobo, 7% pour Koumassi, 2% pour Cocody et 1% pour Adjamé.

En somme, la mobilité résidentielle vers les quartiers Port-Bouët II et Maroc est alimentée majoritairement par des ménages des quartiers de la commune de Yopougon (90% pour les ménages de Port-Bouët II et 75% pour ceux du quartier Maroc).

La majorité des ménages locataires de ces deux quartiers (Port-Bouët II et Maroc) provenant de la commune de Yopougon, il est raisonnable d'analyser la localisation leurs précédents logements dans les quartiers de Yopougon.

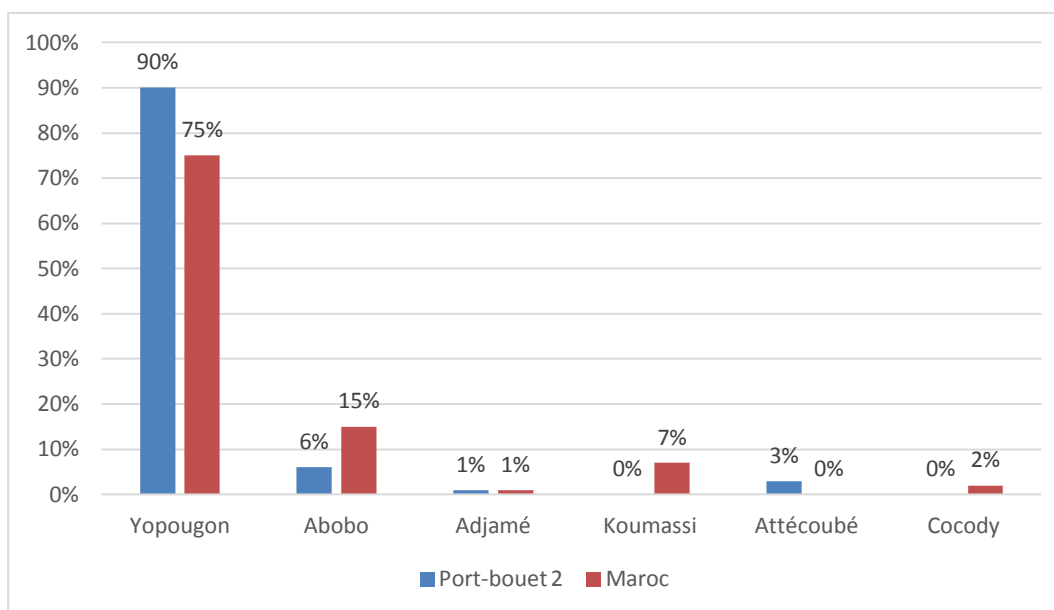


Figure 6 : Répartition des ménages locataires des quartiers Port-Bouët II et Maroc selon leurs précédents lieux d'habitation dans la ville d'Abidjan.

3.3.3.3- La localisation des précédents lieux d'habitation à l'échelle de la commune de Yopougon

Dans cette section, il s'agit d'analyser la localisation des précédents lieux d'habitation des ménages locataires des quartiers de Maroc et Port-Bouët II à l'échelle de la commune de Yopougon. La synthèse des résultats est illustrée par la figure 7.

Selon les données de la figure 7, les quartiers de départ dans la commune de Yopougon des ménages locataires vers les quartiers Port-Bouët II et Maroc sont Ananeraie, Andokoi, Banco II, Gesco, Niangon, Sicogi, Toit rouge, Maroc, Port-Bouët II et Millionnaire (pour les ménages du quartier Maroc).

Toutefois, le quartier Port-Bouët II est alimenté par 52% de ménages locataires venus de deux quartiers (Banco II et Gesco) et 48% venus de sept quartiers (Ananeraie, Sicogi, Niangon, Toit rouge, Andokoi, Port-Bouët II, Maroc).

Néanmoins, le quartier Maroc renferme trois quarts (76%) de ménages locataires venus des quartiers Ananeraie (30%), Niangon (21%) et Toit rouge (15%). En outre, 25% des ménages locataires de ce quartier proviennent de sept quartiers (Figure 7).

En somme, la mobilité résidentielle vers les quartiers Port-Bouët II et Maroc est alimentée majoritairement par des ménages des quartiers des quartiers mitoyens (Banco II et Gesco pour Port-Bouët II et Niangon et Ananeraie pour le quartier Maroc) chacun des quartiers étudiés.

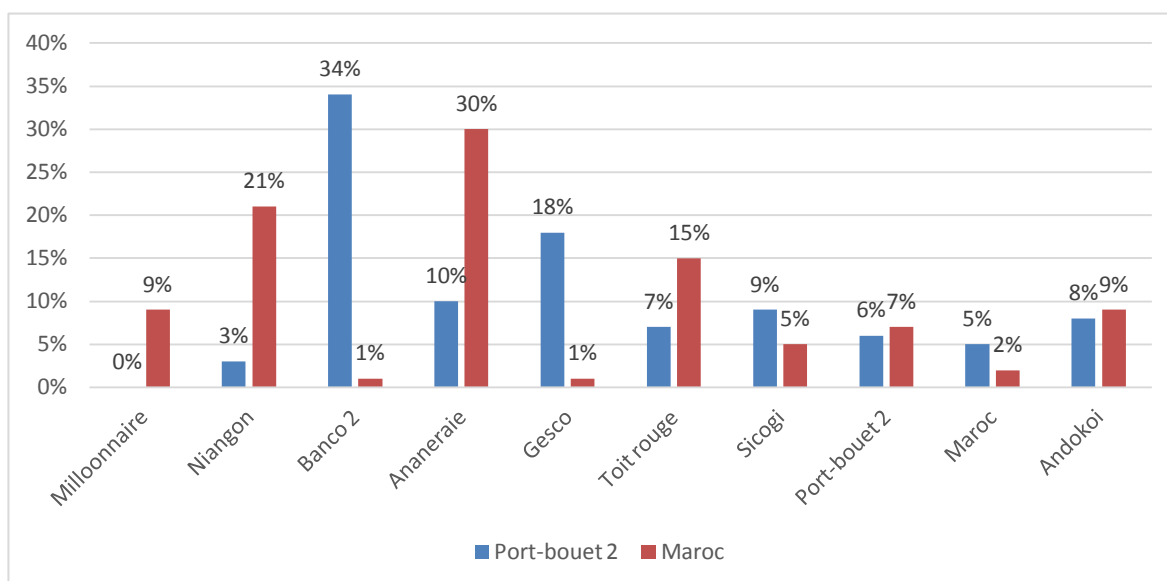


Figure7 : Répartition des ménages locataires des quartiers Port-Bouët II et Maroc selon leurs précédents lieux d'habitation dans la commune de Yopougon.

IV. DISCUSSION

La problématique de la mobilité résidentielle a suscité de nombreuses réflexions de la part de scientifiques de diverses disciplines à travers le monde. Mais cette thématique a rarement intéressé les chercheurs africains. Ainsi, les seuls travaux que nous avons consultés sur cette question en Côte d'Ivoire sont ceux de Loba A. D. F. V., Koné V. et Aloko-N'Guessan J. (2018, p.24-29).Après avoir traité des facteurs de localisation résidentielle de ménages locataires dans les quartiers de Port-Bouët II et Maroc, la présente étude a eu pour objectif de faire connaître les trajets résidentiels des ménages locataires dans ces deux quartiers (Port-Bouët II et Maroc) de Yopougon.

La présente étude a révélé qu'au vu des lieux de résidence des chefs de ménages locataires des quartiers Port-Bouët II et Maroc à la décohabitation (majoritairement débuté hors d'Abidjan avec respectivement 60%et 68%),l'on observe que ces ménages locataires ont effectué des mobilités résidentielles distantes. Ce résultat semble être partiellement confirmés par les conclusions de Charles J-C, Bertrand J. et Marfaing G. (2017, p.37) dans le rapport final de l'étude portant sur les parcours résidentiels. En effet, dans cette étude, ils révèlent que les ménages d'un quartier peuvent avoir des mobilités résidentielles diverses : restreinte ou distante.

Par ailleurs, lors de la dernière séquence de mobilité résidentielle, les ménages locataires des quartiers Port-Bouët II et Maroc, ont effectué une mobilité intra communale, révélateur d'une mobilité de proximité qui est le fait de ménages souhaitant proche de leurs familles et amis, ainsi que de leurs lieux d'activité. Les travaux de Brevet N. (2010, p.85) abordent dans le même sens lorsqu'elle affirme que les mobilités résidentielles de proximité sont le fait des ménages souhaitant conserver leur cadre de vie fonctionnel et leur réseau relationnel.

En somme, les parcours résidentiels des ménages des deux quartiers (Port-Bouët II et Maroc), depuis la décohabitation jusqu'à leurs logements actuels, sont caractérisés par des mobilités géographiques distantes qui pourraient s'expliquer par le fort attrait du district d'Abidjan qui constitue le premier bassin d'emploi du pays.

V. CONCLUSION

Les chefs de ménages locataires des quartiers Port-Bouët II et Maroc ont des parcours résidentiels identiques. Ces ménages ont majoritairement débuté leurs parcours dans les logements parentaux hors du district d'Abidjan (60% pour les ménages de Port-Bouët II et 68% pour ceux du quartier Maroc). A la décohabitation, la majorité de ces chefs de ménages ont effectué des mobilités distantes avec 62% des ménages de Port-Bouët II et 64% de ceux du quartier Maroc. Cependant, l'installation des ménages dans ces deux quartiers est le résultat de mobilités de proximité à la dernière séquence de déménagement (99% pour les ménages de Port-Bouët II et 95% pour ceux du quartier Maroc). Dans l'ensemble, les parcours résidentiels des ménages des quartiers Port-Bouët II et Maroc sont caractérisés par des mobilités distantes qui pourraient s'expliquer par la macrocéphalie de la ville d'Abidjan.

Toutefois, l'étude pourrait s'appliquer à toute la commune de Yopougon en vue de si les itinéraires résidentiels des ménages de cette commune d'Abidjan sont aussi identiques que ceux des quartiers Port-Bouët II et Maroc.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1]. BREVET Nathalie(2010),« Les parcours résidentiels internes des ménages résidant à marne-la-vallée : vertus et limites de la mobilité dans le processus d'ancrage. », L'Information géographique, Armand Colin, Vol. 74, pp. 69-86. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2010-3-page-69.htm>
- [2]. CHARLES Jean-christophe, Bertrand Julie et MarfaingGarance (2017),« Parcours résidentiels des habitants d'un Quartier Politique de la Ville. Le cas de Frais Vallon et de Campagne Lévêque. », Rapport d'étude, version finale, Dispositif régional d'observation sociale (dros), Provence-Alpes-Côte d'Azur, 43p. URL : <http://www.dros-paca.org/>
- [3]. EPSTEIN David, (2013), « La mobilité spatiale locale : l'influence de la mobilité quotidienne sur la mobilité. L'exemple des résidents actifs de Luxembourgeois. », Thèse de doctorat de géographie, Université de Strasbourg, 298 p.
- [4]. INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (INS) (2015), Résultats globaux, Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)-2014, 12 p.
- [5]. KAUFMANN V, (2000), « Mobilité quotidienne et dynamiques urbaines, la question du report modal. », Ed. Presses polytechniques et universitaires Romanes, 251p., cité par Epstein D., (2013, p.24)
- [6]. KONAN Kouamé Pascal (2021), « Les facteurs de la localisation résidentielle des ménages locataires des quartiers PortBouët II et Maroc dans la commune de Yopougon (Abidjan / Côte d'Ivoire) »,Actes du colloque international,Gouvernance économique et société : l'Afrique face aux défis du XXIè siècle, Volume 2, GRIDCOCI, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, pp.509-526
- [7]. LASSERRE-BIGORRY Vincent (2020), « Consommation de logement, parcours résidentiels et accession à la propriété en Île-de-France : une approche par la modélisation. », Thèse de doctorat « Aménagement de l'espace, urbanisme », Université Paris-Est, 388 p.
- [8]. LOBA A. Don Franck Valéry, KONE Vassanouka& ALOKO-N'GUESSAN Jérôme (2018), « Étude des déterminants sociodémographiques et économiques de la mobilité résidentielle dans la commune de Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire) », Revue canadienne de géographie tropicale/Canadian journal of tropical geography [En ligne], Vol. (5) 1. En ligne le 15 mai 2018, pp. 24-29. URL:<http://laurentian.ca/cjtg>

Kouamé Pascal KONAN. “ Les parcours résidentiels des ménages locataires des quartiers Port-Bouët II et Maroc dans la commune de Yopougon (Côte d'Ivoire).” *International Journal of Humanities and Social Science Invention (IJHSSI)*, vol. 10(12), 2021, pp 06-16. Journal DOI-10.35629/7722